

NANTES MÉTROPOLE
Département B.A.T.I.I.
Direction Administrative et Financière

Marché de service

**Prestations d'entretien, de réparation et de
remorquage des véhicules légers et engins du parc
automobile géré par Nantes Métropole**

RELANCE DES LOTS 2 À 7

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Procédure formalisée

**Procédure entièrement dématérialisée depuis <https://marchespublics.nantesmetropole.fr>
(cf. Annexe au présent règlement de la consultation)**

La date limite de remise des offres est indiquée dans l'avis d'appel public à la concurrence (A.A.P.C.)

ARTICLE 1 - Objet de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

Nantes Métropole assure l'entretien et la réparation de ses véhicules légers et de ses engins, ainsi que de ceux de la Ville de Nantes et du Centre Communal d'Action Sociale de Nantes.

Certaines interventions d'entretien mécanique sont confiées à des prestataires extérieurs.

La présente consultation porte sur **les prestations d'entretien, de réparation et de remorquage des véhicules légers et engins du parc automobile géré par Nantes Métropole et ne concerne que les véhicules motorisés.**

Le parc automobile géré par Nantes Métropole est composé d'environ :

- 1610 petits matériels de travaux publics ;
- 1500 véhicules motorisés dont environ 500 véhicules légers, 750 véhicules utilitaires léger et 210 véhicules poids-lourds.

Le marché se présentera sous les traits d'un accord-cadre alloti à bons de commande :

- **multi-attributaire (3 titulaires maximum), pour les lots n°2 à n°7 ;**

1.2 - Mode de consultation

Procédure formalisée soumise aux articles R2161-2 et suivants du Code de la commande publique.

1.3 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 10 lots.

Les lots 1, 9 et 10 ont déjà été attribués dans le cadre d'une précédente consultation ; la présente consultation ne concerne que les lots 2 à 7

Le lot n°8 qui concerne les prestations de mécanique et de carrosserie sur les tracteurs et leurs équipements fera l'objet d'une consultation distincte.

A titre indicatif, les dépenses moyennes des précédents marchés sont indiqués ci-dessous. Les dépenses moyennes par lot multi-attributaires concernent l'ensemble des titulaires du lot.

Exemple : 3 titulaires pour le lot n°2 : le montant moyen de 67 427,59 € TTC correspond au moyen des 3 titulaires cumulés.

Lot	Intitulé	Dépenses moyennes par an (TTC)
1	Prestations de carrosserie	140 714,70 €
2	Prestations de mécanique pour le pôle sud-Ouest	67 427,59 €
3	Prestations de mécanique pour le pôle Loire Sèvre et Vignoble	80 415,31 €
4	Prestations de mécanique pour le pôle Erdre et Loire	72 623,07 €
5	Prestations de mécanique pour le pôle Erdre et Cens	22 908,50 €
6	Prestations de mécanique pour le pôle Loire Chézine	15 341,24 €
7	Prestations de mécanique pour les pôles nantais et pour la Ville de Nantes et son CCAS	33 233,46 €
9	Prestations de remorquage	67 773,41 €
10	Prestations de sellerie	4 522,91 €

Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Chacun des lots fera l'objet d'un accord-cadre multi-attributaires à bons de commandes séparé. Néanmoins, un même soumissionnaire pourra se voir attribuer plusieurs lots. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Dans un but de proximité et afin, tant de réduire les déplacements pour les services utilisateurs que leur impact écologique, la répartition des prestations des lots 2 à 7 correspond aux zones d'intervention des pôles de proximité.

En effet, la proximité géographique est un facteur déterminant pour garantir des délais d'intervention courts et maîtrisés (notamment au regard des déplacements nécessaires aux réparations), une continuité de service et une meilleure réactivité en cas d'urgence.

L'organisation territoriale ci-dessous est pensée pour être décentralisée et réactive mais également pour rapprocher les prestataires des usagers et améliorer la qualité du service.

Compte tenu de cet élément :

- **les candidats qui répondront aux lots 2 à 5 devront pouvoir justifier de l'implantation d'un centre de réparation situé dans le rayon de 30 kilomètres autour de l'adresse de référence choisie pour le lot auquel ils répondent, à savoir :**
 - lot n°2 : Centre technique de Bouaye – 3 rue de la Borne seize – 44830 Bouaye
 - lot n°3 : Centre technique de Vertou – 6 rue Marie Curie – 44120 Vertou
 - lot n°4 : Centre technique du Perray – 102 rue du Perray – 44300 Nantes
 - lot n°5 : Centre technique d'Orvault – 6 rue Albert de Dion – 44700 Orvault
- **les candidats qui répondront aux lots 6 et 7 devront pouvoir justifier de l'implantation d'un centre de réparation situé dans le rayon de 20 kilomètres autour de l'adresse de référence choisie pour le lot auquel ils répondent, à savoir :**
 - lot n°6 : Centre technique de Saint-Herblain – rue Léon Ignasiak – 44800 Saint-Herblain
 - lot n°7 : Centre technique situé 14 rue de la Guyane à Nantes

Toutefois, pour les pôles situés au Nord de la Loire (lots 4, 5, 6 et 7), le rayon d'implantation mentionnée ci-dessus est limité aux rives nord de la Loire (Ile de Nantes comprise)

De même, pour les pôles situés au sud de la Loire (lots 2 et 3), le rayon d'implantation mentionnée ci-dessus est limité aux rives sud de la Loire.

La distance la plus courte entre l'adresse de référence et celle du centre de réparation mentionné par le candidat, sera vérifiée sur Google Map.

Nota : dans l'hypothèse où l'ouverture d'un site de réparation est envisagée par un candidat, l'ouverture de ce site devra être effective à la date de notification du marché.

L'accord-cadre est dénué tout minimum, mais est assorti d'un maximum arrêté, pour toute la période contractuelle, comme suit :

Lot	Intitulé	Montant maximum en HT
1	Prestations de carrosserie	1 200 000 €
2	Prestations de mécanique pour le pôle sud-Ouest	540 000 €
3	Prestations de mécanique pour le pôle Loire Sèvre et Vignoble	640 000 €
4	Prestations de mécanique pour le pôle Erdre et Loire	580 000 €
5	Prestations de mécanique pour le pôle Erdre et Cens	200 000 €
6	Prestations de mécanique pour le pôle Loire Chézine	170 000 €
7	Prestations de mécanique pour les pôles nantais et pour la Ville de	320 000 €

Lot	Intitulé	Montant maximum en HT
	Nantes et son CCAS.	
9	Prestations de remorquage	540 000 €
10	Prestations de sellerie	100 000 €

1.4 – Groupement d'entreprises

L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. **Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.**

Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

1.5 - Nomenclature

Famille – nomenclature achats interne	Lots 2 à 7	VES05 - Services de réparation et d'entretien de voitures
Code CPV	Lots 2 à 7	50112000-3 - Services de réparation et d'entretien de voitures

ARTICLE 2 - Conditions de la consultation

2.1 - Durée

La durée du marché est de quatre ans et prendra effet à compter de la date de sa notification.

2.2- Variantes facultatives et obligatoires

2.2.1 – Variantes facultatives (à l'initiative du candidat)

Les variantes ne sont pas acceptées.

2.2.2 – Variante obligatoire - Prestation technique alternative (au sens de l'art. R2151-9 du Code de la commande publique)

Aucune Prestation technique alternative (P.T.A.) - variante obligatoire n'est prévue.

2.3- Prestation supplémentaire éventuelle

Aucune Prestation Supplémentaire éventuelle (PSE) n'est prévue.

2.4- Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **5 mois** à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 3 – Contenu du dossier de consultation (DCE)

Le DCE contient les pièces suivantes :

- ✗ Le présent Règlement de consultation (R.C.) et son annexe « Dématérialisation »
- ✗ L'Acte d'engagement (A.E.) et ses annexes, par lot
- ✗ Le Cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.), commun à l'ensemble des lots
- ✗ Le Cahier des clause technique particulière (C.C.T.P.) et les annexes pour les lots 2 à 7.

- * Le Bordereau des prix unitaires (B.P.U.) par lot,
- * Le Détail quantitatif estimatif (D.Q.E.) par lot
- * Le cadre de réponse intitulé « mémoire technique » et environnemental par lot
- * le DC1
- * le mémo

L'acheteur se réserve le droit d'apporter au plus tard 15 jours avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 4 - Présentation des candidatures et des offres électroniques

Les candidatures et les offres des concurrents seront rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en langue française et exprimées en EUROS.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces listées aux articles suivants.

4.1 - Contenu de la candidature électronique

Pièces à remettre au titre de la candidature (aucune signature n'est exigée à ce stade)
Renseignements relatifs à la situation juridique du candidat
Formulaire DC1* (Lettre de candidature) , que la candidature soit présentée à titre individuel ou en groupement
Renseignements relatifs à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle et aux capacités techniques et professionnelles
Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public
Attestations d'assurance garantissant les prestations objet du présent marché
Certificat de qualifications
Niveau d'habilitation pour intervenir sur les véhicules électriques (selon norme en vigueur : NFC18-550)
Niveau 2 et 3 d'habilitation pour intervenir sur les véhicules GNV (de leur sous-traitant le cas échéant)
Les candidats peuvent produire la qualification demandée ou apporter par tout moyen la preuve d'une capacité équivalente. Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence, le pouvoir adjudicateur acceptant tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres États membres.

**disponibles dans le dossier de consultation ou gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr*

Le candidat peut présenter sa candidature, accompagnée de l'ensemble des informations décrites dans le tableau ci-dessus) sous la forme du Document Unique de Marché Européen (DUME) prévu à l'article R2143-4 du Code de la commande publique.

Les candidats peuvent par ailleurs bénéficier des dispositions des articles R2143-13 et R2143-14 du Code de la Commande publique.

Enfin, un candidat qui ne disposerait pas, à titre individuel, des capacités suffisantes à la réalisation du marché est libre de faire valoir (en les prouvant) les capacités d'autres entités, soit notamment en répondant en groupement, soit en présentant un ou plusieurs sous-traitants. Dans ce dernier cas, le candidat apportera, par tout moyen approprié, la preuve qu'il disposera effectivement, en cas d'attribution, des moyens de ce ou ces sous-traitants. Cette preuve peut notamment prendre la forme d'un engagement écrit de ce ou ces derniers.

4.2 - Contenu de l'offre électronique

Pièces à produire au titre de l'offre (aucune signature n'est exigée à ce stade)
L'Acte d'engagement (A.E.) et ses annexes , dûment complété par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
En cas de déclaration de sous-traitance, un formulaire DC4 (www.economie.gouv.fr) dûment renseigné
Le Bordereau des prix unitaires (B.P.U) , dûment renseigné*
Le Détail quantitatif estimatif (D.Q.E.) , dûment complété (il est précisé que le D.Q.E. est dénué de toute valeur contractuelle et n'a d'autre finalité que celle de permettre le jugement des offres)
Le cadre de mémoire technique et environnemental , dûment rempli

Remarque : seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres. Tout pli déposé sera considéré comme une offre.

Après une première analyse des offres sur la base des critères de jugement précités, et, si l'acheteur le souhaite, il pourra être demandé aux soumissionnaires concernés de rendre leurs offres régulières, notamment si elles présentent des irrégularités de forme, de présentation ou des manquements mineurs, dès lors que celle-ci ne modifient pas leur portée ni ne constituent des éléments substantiels de l'offre.

Cette régularisation pourra concerner la mise en cohérence des prix proposés (par exemple : quelques prix manquants, erreurs matérielles, ...)

La procédure de suspicion d'offre anormalement basse étant traitée distinctement.

ARTICLE 5 - Sélection des candidatures et jugement des offres

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont : aptitude à exercer l'activité professionnelle, capacités techniques et professionnelles.

Les critères pondérés retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

Lots n°2 à n°7 – Prestations de mécanique	
Critères	Coefficient
Prix des prestations	40
Prix des maintenances préventives et curatives ainsi que des services associés sur la base du montant total du DQE	40
Valeur technique à l'aune du mémoire technique et environnemental	50
Pertinence de l'organisation des services techniques et moyens mis en œuvre	25
Pertinence des délais d'intervention et des durées de garantie proposées pour réaliser la prestation	25

Valeur environnementale à l'aune du mémoire technique et environnemental	10
Modalités de retraitement des déchets et de fournitures des pièces de réemploi	10

Chaque critère et sous critère sera noté sur 5.

Incohérences constatées dans les prix

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le Bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence. C'est le montant ainsi rectifié à partir des documents ci-dessus qui sera pris en considération. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier son offre pour la mettre en harmonie avec les mentions du B.P.U.. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

ARTICLE 6 - Documents à produire par l'attributaire

L'acheteur enverra à l'attributaire un courrier listant les documents à produire par celui-ci à des fins de justification de sa non-interdiction de soumissionner conformément aux articles R2143-6 et R2143-10 du Code de la commande publique et de son respect des obligations induites par les dispositions idoines du Code du Travail.

Si l'attributaire ne produit ou ne peut produire dans le délai imparti ces documents justificatifs, il sera éliminée en application des dispositions de l'article R2144-7 du Code de la commande publique.

Dans ce cas, le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires.

Par ailleurs, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'évincer l'attributaire s'il apparaît qu'il tombe sous le coup de l'une des interdictions de soumissionner visées à aux articles L2141-7 à L 2141-10 et suivants du Code de la commande publique. Avant qu'il ne prenne sa décision, et conformément aux dispositions de l'article L. 3141-11 du Code de la commande publique, l'acheteur invitera l'attributaire à prouver que son professionnalisme et sa fiabilité ne peuvent plus être remis en cause et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement. Si les éléments et précisions fournis ne s'avèrent pas concluants, l'attributaire sera exclu.

ARTICLE 7 - Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats devront transmettre impérativement leur demande écrite 10 jours au plus tard avant la date limite des offres par l'intermédiaire du profil d'acheteur : <https://marchespublics.nantesmetropole.fr>

Une réponse sera alors adressée depuis le profil acheteur au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

En cas d'interrogations concernant les modalités de dépôt
contact.marches@nantesmetropole.fr